

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Renée Lafond

<https://www.cadre21.org/membres/53ecea71c8c0e5482c0d21c7>

Date d'obtention : 2021-03-16 19:10:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- 1- Permet en encadrement et une uniformisation des interventions.
- 2- Permet une prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués.
- 3- Limite la propagation des images et/ou des vidéos.
- 4- Aucune personne en charge ou intervenants ne voient les images et/ou les vidéos.
- 5- Le délai de traitement est beaucoup plus rapide (plus ou moins quatre jours).
- 6- Les jeunes peuvent bénéficier d'une judiciarisation alternative.
- 7- Apporte une augmentation du sentiment de sécurité autant chez les jeunes, chez les parents et les intervenants.
- 8- Détermine clairement les rôles collaboratifs de chacun (école, service de police et D.P.C.P.).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- 1- La démarche est claire et la trousse me permettra de traiter tous les interventions en pleine confiance, avec bienveillance et efficacité sans crainte de commettre une action pouvant nuire à la suite du processus ou de commettre personnellement une infraction criminelle.
- 2- L'utilisation de la trousse me permettra aussi de dresser rapidement un portrait de la situation et que les éléments devant me guider pour déterminer le niveau de gravité, d'urgence et de type d'intervention sont :
 - L'amorce : contexte où les éléments se sont déroulés
 - La nature : nature des gestes posés et des images et/ou des vidéos partagées.
 - L'intention : l'intention derrière le partage des images intimes.
 - L'étendue du partage et de la propagation des images et/ou des vidéos.
- 3- Elle me permettra davantage protéger le lien avec les élèves, de les renseigner et de les sécuriser afin de préserver le plus possible leur intégrité et leur bien-être psychologique et physique.
- 4- Elle me permettra aussi de mieux renseigner les parents avec des documents accessibles rapidement qui donnent des informations claires.
- 5- Je saisis encore plus l'importance d'aviser de ne pas ébruiter afin d'éviter que les médias publicisent l'évènement, mettant ainsi en danger la protection de la victime et de celle de l'identité de chacun des jeunes impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- 1- Aviser la personne responsable du projet de l'établissement.
- 2- Utiliser la trousse (avec l'aide-mémoire si le besoin est).
- 3- Ne jamais regarder les images et/ou les vidéos.
- 4- Compléter la grille, un jeune à la fois en ayant soin de bien identifier : nom, date de naissance, date, heure de la rencontre (début et fin).
- 5- Remplir toutes les cases de réponses aux questions (N/A ou rature si aucune réponse).
- 6- Faire signer le jeune et signer soi-même.
- 7- demander au jeune de ne pas parler l'évènement avec les autres ou sur texto.
- 8- Ne pas compléter de grille avec l'instigateur en cas d'acte malveillant. L'aviser du pourquoi de la rencontre, confisquer l'appareil électronique et communiquer avec les policiers qui prendront la suite de l'intervention.